

deux grands chemins de fer. Il est vrai que nous avons M. Gagnon, nommé par le Gouvernement, sur le Conseil d'administration, mais pour ce qui est de la régie interne des deux chemins de fer du Canada, le fait d'être Canadien français semble nous fermer toutes les avenues. Je serais aise de savoir si c'est bien le cas. Il semble absolument étrange qu'aux deux grands chemins de fer du Canada, sur quatre-vingts postes supérieurs, nous n'ayons personne des nôtres. Je ne vois pas qu'il existe de monopole de l'intelligence en faveur d'une race plutôt que chez une autre, surtout pour certains travaux; je suis sûr que nous pouvons facilement souffrir la comparaison avec n'importe qui.

L'hon. M. HOWE: Les chemins de fer ne font jamais de nominations à peu près aux postes supérieurs. C'est affaire de promotions. Il existe des Canadiens français, je crois, sur le chemin des honneurs. J'en connais plusieurs pour ma part. Mais les événements ont voulu que nous prenions possession de ce chemin de fer des mains d'une compagnie particulière en 1917.

M. PARENT: Prenons, par exemple, la situation au Château Laurier où se rend une bonne partie de la population. Je ne crois pas qu'il s'y trouve plus de trois ou quatre employés de langue française à cet hôtel. Si vous y allez dans la veillée, il vous est impossible de trouver quelqu'un pour vous répondre.

M. HUNGERFORD: Nous serions tout disposés à vous renseigner sur le Château Laurier si vous le désirez.

M. PARENT: Je me contente d'attirer l'attention du Comité sur ce point. C'est dans l'intérêt du chemin de fer.

M. WALSH: Je suis tout disposé à partager le sentiment du ministre qui a dit qu'il est probablement dans l'intérêt public de faire connaître les salaires des personnes qui ont obtenu leur nomination de l'Etat; quant à ceux qui sont nommés par le Conseil d'administration, je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt public de fournir ce renseignement, soit à titre confidentiel, soit publiquement. Le Conseil d'administration est créé pour administrer le chemin de fer et je crois que l'octroi des salaires entre dans leurs prérogatives. Je sais qu'à une réunion générale du chemin de fer Pacifique-Canadien, si j'étais actionnaire, je prendrais la même attitude et dirais qu'il n'est pas de l'intérêt des actionnaires ni du public que soit publiée une liste des noms et des salaires pour les actionnaires, même à titre confidentiel. Ce n'est pas dans l'intérêt du chemin de fer et, avec encore plus de raison, ce n'est pas dans l'intérêt du chemin de fer national.

M. PARENT: Je ne vous approuve pas. Je ne vois pas quelle raison on peut apporter ou de quelle façon la direction du chemin de fer peut avoir à souffrir du fait que je sais ce que touche un employé. Ici au Canada nous publions les traitements de tous les employés, de la sténographe au premier ministre du Canada; et personne n'a jamais prétendu qu'il n'est pas de l'intérêt du pays que les traitements soient divulgués. C'est très intéressant à connaître.

M. WALSH: Il est probablement dans l'intérêt du Canada de connaître les traitements de ces personnes, et surtout la maigre pitance d'un bon nombre d'entre eux; il est de l'intérêt public de savoir que ces personnes sont fonctionnaires. Mais nous avons confié l'administration de ce chemin de fer à un Conseil d'administration. Il est désigné pour diriger et administrer.

Le PRÉSIDENT: Je me souviens que l'on a soulevé la même question en 1931 et 1932, je crois; et la principale raison apportée par les employés supérieurs du National-Canadien pour ne pas publier cette liste fut qu'il pourrait en résulter chez les employés un très fort sentiment de jalousie si le salaire de chacun d'eux était connu, et il fut décidé qu'il n'était pas dans l'intérêt public de publier cette liste. Je crois toutefois que le Comité a autorisé un ou deux de ses membres qui exigeaient cette liste, à obtenir une liste confidentielle, si je ne fais erreur.

M. PARENT: Par ailleurs, si les salaires étaient connus, cela pourrait servir de stimulant chez d'autres qui se mettraient au travail et chercheraient à obtenir ces postes si les salaires sont assez généreux.